



# INFOS

## ADZRP

INFOS ADZRP n° 91 AOÛT 2017

<http://adzrp.e-monsite.com>

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

**Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017**

**19 h – salle Polyvalente**

**Mairie de Donges**

**REUNION PUBLIQUE**

**ouverte à toutes et tous**

**(adhérents – non adhérents).**

.....

**Tout ce que vous devez**

**connaître !**

## **PPRT :** Malgré l'avis exprimé majoritairement par les Dongeois, le

Préfet de Loire Atlantique signait le 21 février 2014 l'arrêté approuvant le PPRT issu de la loi Bachelot du 30 juillet 2013.

Il faudra attendre le 16 mars 2017 pour qu'une délibération du Conseil Municipal de Donges dénonce un « document administratif (*le PPRT*) qui ne sert qu'à protéger les pouvoirs publics dont la responsabilité serait mise en cause lors d'un accident du type AZF. Dans le même temps, les Conseillers Municipaux s'adressaient aux parlementaires de la circonscription et du Département pour « qu'ils proposent et soutiennent les modifications législatives indispensables visant à assurer une cohérence des mesures imposées par la loi Bachelot. »

Si nous avons souvent abordé les risques d'explosion, nous n'avons peut-être pas assez insisté sur les effets collatéraux que pourrait subir la population. La description des conséquences de la catastrophe AZF en donne une idée :

*Côté humain, sur 2.242 blessés, 782 personnes ont été hospitalisées et une personne l'est encore. Quelque 522 ont été soignées pour des troubles de l'audition, 418 ont souffert de plaies diverses, 729 ont été traitées pour des troubles psychiatriques, dont 497 pour un état de choc. Pas moins de 1.273 arrêts de travail ont été prescrits, ainsi que 3.229 traitements par psychotropes. Ainsi, 5.079 patients ont été traités pour un stress aigu.*

*Une grande enquête épidémiologique a été lancée fin octobre, via le réseau de médecins sentinelles et grâce à des questionnaires, pour recueillir toutes les informations sur les séquelles physiques et mentales des victimes de l'explosion.*

*Ajoutons 27 000 logements touchés, 17 écoles primaires endommagées dont 2 à reconstruire entièrement, Sur 1300 entreprises sninsitrées économiquement, 172 – dont 81 commerces, 33 services et 58 industries ont été durement touchées...*

## **PARI :** Des esprits mal informés ou de mauvaise foi jettent le discrédit sur le rejet exprimé

par de nombreux riverains sur les mesures avancées par le dispositif P.A.R.I (plan d'accompagnement aux risques industriels).

A l'occasion de cette réunion publique, nous espérons qu'ils seront nombreux à venir s'exprimer. Nous présenterons des données précises issues des diagnostics réalisés sur plusieurs habitations.

D'ores et déjà, vous pouvez lire page 3 les remarques formulées par deux spécialistes du bâtiment à la lecture d'un compte rendu de diagnostic.

## **VOIE FERREE :** Les commissaires enquêteurs disposaient d'un mois

pour remettre au Préfet leur rapport définitif. Il reviendra ensuite au représentant de l'État de se prononcer.

Le projet de contournement de la voie ferrée imposé par l'État, Total et SNCF Réseau est rejeté ou contesté par nombre d'instances (ADZRP et Dongeois, Conseil Municipal, Industriels, Associations Environnementales).

Si le rapport d'enquête est favorable et si le Préfet signe la déclaration d'utilité publique, l'ADZRP et les habitants de la commune déposeront un recours contentieux.

**Mardi 29 août  
2017**

Une délégation de l'ADZRP rencontrera Madame DUFEU-SHUBERT, députée de la 8ème circonscription de St Nazaire .

Elle lui présentera l'ensemble des exigences formulées par les Dongeoises et Dongeois.

# DIAGNOSTIC : AVIS ECLAIRE DE DEUX SPECIALISTES EN TRAVAUX SUR BATIMENTS.

Nous leur avons soumis un diagnostic réalisé par les prestataires du PARI sur une habitation dongeoise.

Vous lirez ci-dessous leurs réflexions et conseils. Ils peuvent vous être utiles.

*1 mbar (millibar), c'est 10 kg par m<sup>2</sup>.*

*Sur une fenêtre de 1 m<sup>2</sup> (1 m x 1m), 35-50 mbar de surpression produit entre 350 et 500 kg de poussée. Ce n'est pas rien ! La surface de la menuiserie doit tenir cette pression, (vitres, vitres sur ouvrants, ouvrants sur dormant, dormant sur mur, mur localement sous la poussée de la fenêtre et dans sa surface entière,...) c'est à dire que chacune des fixations de la fenêtre au mur et chaque morceau de mur doit être fixé avec suffisamment de force pour empêcher tous ensemble l'arrachement de la menuiserie ou le basculement du mur. Si les travaux se font, il faudra veiller à obtenir des avis techniques précis sur tous les matériels, sur la qualification des professionnels et sur les process de vérification-validation de la qualité des travaux en cours de chantier.*

*Il serait regrettable que la procédure de déclaration-vérification dans laquelle les riverains des sites à risques tentent de confiner les industriels ne puisse pas être au moins la même pour les travaux des habitations des riverains dans le cadre du PPRT.*

Quelques remarques

- L'étude ne prend en compte que les réparations sur les menuiseries, mais pas les murs, ni la toiture. S'il est probable que les murs sont en parpaings, lourds donc plutôt résistants aux poussées horizontales, pour la toiture, la probabilité principale est que la charpente, comme la couverture ne tiendront pas sous la surpression.
- L'étude de prix comprend-elle le contrôle technique des travaux ? On peut considérer que c'est un chantier public, et une validation de chacune des opérations peut être nécessaire par un « tiers-expert » : conformité des matériels, conformité des mises en œuvre, validation de la cohérence des travaux avec les préconisations exposées ici, examen circonstancié des découvertes en cours de travaux. Un protocole clair devrait être expliqué à l'habitant de la maison pour qu'il connaisse la part de travail et de compréhension de son chantier qu'il devra effectuer tout au long de son chantier. Dans un marché public, le « maître d'ouvrage », celui qu'on appelle le client en langage courant, engage au moins une personne voire plusieurs, pour assister à toutes les réunions de chantier, lui rapporter tous les événements et valider les opérations. Dans le cas présent un « Assistant de maîtrise d'ouvrage » dont c'est le métier, est nécessaire. A rajouter au devis ?
- Plusieurs fois, les préconisations « offrent le choix », si l'on peut dire, entre un plastique sur les vitrages et le changement de fenêtre. Il est tout à fait évident que la pose de plastique ne sert absolument à rien. En admettant que la vitre ne casse pas, le vitrage, ou l'ouvrant seul, ou la menuiserie entière partira. Donc les préconisations à suivre sont au minimum le remplacement intégral des menuiseries sur les façades exposées.
- Une question non présentée par l'étude, se pose à propos des fenêtres de toiture : la surpression liée à la fenêtre additionnée à la surpression générale sur chacun des chevrons, dépassera la charge admissible, à notre avis, selon la section des chevrons. La charge climatique généralement admise pour les charpentes est de l'ordre de 6 mbar soit entre six et neuf fois moins que la surpression envisagée pour l'explosion. En tous cas, le résultat de l'étude de ce cas ponctuel de résistance de la toiture n'est pas produit dans le document, si cette étude ponctuelle a été faite.
- L'étude expose clairement les qualifications du bureau d'étude. Mais elle ne dit rien des

qualifications nécessaires aux matériels et entreprises qui vont les réaliser. Pas plus qu'elle ne dit qui va choisir, et comment, les entreprises de fabrication et de mise en oeuvre. Fabriquer une menuiserie qui « tient » 35-50 mbar et peut le justifier par un label validé par le bureau d'étude responsable du chantier, ne se trouve pas à chaque coin de rue ! Et sauf si ces entreprises ont décidé d'avoir leur siège et leur atelier à l'immédiate périphérie de la zone à risque, ce qui démontrerait la confiance qu'elles ont dans leur savoir faire de résistance, elles vont facturer leur déplacement.

- Si l'on remplace toutes les menuiseries, mettre du PVC comme matériau de structure sur les façades exposées pour les nouvelles menuiseries nous paraît étrange. Avec un flux de chaleur de 3-5 kW, il est clair qu'il ne faut pas qu'une explosion se produise après le flux de chaleur arrivé sur le PVC.....
- Si les performances des fixations sont plutôt bien décrites dans le document, ce à quoi tiennent ces fixations, le mur, est nettement moins explicité. Si l'on est en zone sismique, les ouvertures étant entourées de chaînage en béton plein, les prescriptions prévues par les textes en référence conviennent. Mais si l'on a pas ces chaînages de béton plein autour des ouvertures, le nombre des fixations devient virtuel. Les fixations par cheville dans le vide des parpaings ne résisteront pas, loin s'en faut, à 35-50 mbar.
- Evidemment, le remplacement des menuiseries ne change rien aux conséquences d'une explosion pendant que celles-ci sont ouvertes. Dans ce cas-là, c'est la résistance des cloisons, plafonds et menuiseries intérieures qu'il faut examiner. Et remplacer ? Ou alors veiller à ce que l'explosion ne se produise qu'en période de fermeture des menuiseries.
- Les travaux de menuiserie de nos jours font référence active à l'étanchéité à l'air. L'entreprise qui change les menuiseries est-elle aussi qualifiée RGE (le bureau d'étude l'est) ? Au moins avons-nous l'assurance que cette préoccupation fait partie des compétences de l'entreprise qui va assurer le chantier. D'autre part, s'il est prévu de ne refaire que le m2 de tapisserie abîmé par le changement de fenêtre, le raccord entre la tapisserie neuve et ce qui n'a pas été touché risque de bien se voir.

Au final, si nous comprenons bien, il y a onze menuiseries avec volets roulants à changer, y compris la dépose intégrale des menuiseries existantes, la fourniture des nouvelles menuiseries, leur pose, l'étanchéité à l'air, la réparation/remplacement de l'isolation, des doublages, la peinture et la tapisserie autour de ces menuiseries pour 13 400 € TTC : cette estimation nous paraît très faible, au moins. Mais peut-être une partie des travaux prise en charge par l'état ou l'industriel est-elle déjà déduite et le prix annoncé ne représente-t-il que le reste à charge pour les habitants ?

Sophie et Alain 3 juillet 2017

.....



### DES HOMMES DES FEMMES QUI LISENT DANS LA BOULE DE CRISTAL... ?

Dans la dernière publication du groupe d'opposition « Donges pour tous », ses élus taxent le projet de l'ADZRP « IRREALISABLE » !

Affirmation gratuite et sans fondement, le projet de l'ADZRP n'étant qu'une proposition soumise à l'étude.

Dans ces conditions, difficile de le qualifier « d'irréalisable » !

**Il aurait été plus judicieux d'être aux côtés des riverains confrontés aux multiples nuisances (bruit, odeurs, poussières, plus de véhicules et voie ferrée proche des habitations) et d'exiger plus de justice.**

**RENCONTRE DES ASSOCIATIONS : SAMEDI 2 SEPTEMBRE.  
Les militant(e)s de l'ADZRP seront présent(e)s.**